

SAMSUNG

Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017

Vivez à 100%



Technologie
Charge Rapide

Jusqu'à

20€
remboursés*

pour l'achat d'un chargeur
sans fil rapide ou
d'une batterie externe
rapide

* Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/promotions.
Visuels non contractuels.



COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE « VIVEZ A 100% »

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017 inclus, Samsung vous rembourse jusqu'à 20€ pour l'achat d'un chargeur sans fil rapide* ou d'une batterie externe rapide*.
- Pour les consommateurs⁽¹⁾ : jusqu'à deux produits achetés en simultané par personne résidant en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco (même nom, même prénom, même adresse), ou par RIB/RICE (un même RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération).
- Pour les professionnels⁽²⁾ : une seule participation et jusqu'à 10 produits (apparaissant sur une seule preuve d'achat) par RIB (un RIB/RICE ne sera pas accepté qu'une seule fois par opération) ou par personne physique ou morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif), n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés, et dont le siège social se situe en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et dont l'effectif est de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/promotions.
- Offre valable en France métropolitaine, Monaco, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin)⁽³⁾, et non cumulable avec toute offre en cours portant sur les mêmes produits.
- En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du (ou des) produit(s) éligible(s) à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat).
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés dans la limite des stocks disponibles.

1 ACHETEZ VOTRE (OU VOS) PRODUIT(S) ELIGIBLE(S) A L'OFFRE

Achetez, entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2017 inclus, votre (ou vos) chargeur(s) sans fil rapide(s)* ou votre (ou vos) batterie(s) externe(s) rapide(s)*.

Vous êtes un consommateur : Achetez jusqu'à deux produits en simultané.

Vous êtes un professionnel : Achetez jusqu'à 10 produits en simultané.

Attention, tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat.

2 INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

• Connectez-vous sur le site** www.samsung.com/fr/promotions au plus tard le 16 janvier 2018 et sélectionnez l'offre « Vivez à 100% ».

• Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte et remplissez le bulletin de participation en ligne.

• Imprimez le bulletin de participation pour le joindre à votre dossier de participation.

** Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 09 70 80 55 55 (appel non surtaxé - du lundi au vendredi, de 9h à 19h).

Un opérateur enregistrera votre demande et vous attribuera un code de participation.

3 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous (conservez-en une copie avant envoi) :

• Votre bulletin de participation imprimé ou, si vous ne disposez pas d'accès à internet, votre code de participation hotline reporté sur la photocopie de votre preuve d'achat.

• Les ou l'étiquette(s) complète(s) originale(s) comportant le code-barres à 13 chiffres, à découper sur l'emballage de votre (ou vos) produit(s) éligible(s) à l'offre (photocopie non acceptée). Seule l'étiquette découpée sur l'emballage sera prise en compte pour votre participation. L'étiquette présente sur le produit ne sera pas acceptée.

• La photocopie de la preuve d'achat (facture, ticket de caisse, confirmation de commande dans le cas d'un achat en ligne) où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence du ou des produit(s) acheté(s).

• Un IBAN - BIC*** présents sur votre RIB (attention, ils sont obligatoires pour se faire rembourser).

*** L'IBAN commence par FR (ou MC pour les comptes tenus à Monaco) et est suivi de 25 caractères, le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier un établissement bancaire.

• Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, joindre la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle (inscription au RCS, inscription à la Chambre des métiers et de l'artisanat, inscription à l'Insee, extrait Kbis de moins de trois (3) mois, etc - liste non exhaustive).

4 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (Les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés)

Envoyez votre dossier avant le 16 janvier 2018 inclus (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

SAMSUNG - VIVEZ A 100% - FACILITY N°170919 - 13844 VITROLLES CEDEX

5 RECEPTION DE VOTRE REMBOURSEMENT

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 10 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers). Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le 16 janvier 2018 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

Pour suivre le traitement de votre dossier, vous pouvez vous connecter à cette adresse <http://promos.samsung.fr/suivi/mes-dossiers> et vous identifier avec votre compte Samsung.

* Chargeur sans fil rapide stand ou classique, batterie externe avec charge rapide 5100mA, 5200mA, 10200mA, 10400mA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à donnees.sef@samsung.com ou par courrier à : Samsung Electronics France - Traitement des données personnelles - Ovalie - CS2003 - 1 rue Fructidor - 93484 Saint-Ouen Cedex.

⁽¹⁾ Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

⁽²⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

⁽³⁾ Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.